



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Sécurisation des Fêtes de la Madeleine

Du 19 au 23 juillet, à Mont-de-Marsan



Comme chaque année, les fêtes de la Madeleine, fêtes traditionnelles de la ville de Mont-de-Marsan, proposent de nombreux moments de convivialité, de rassemblements et d'activités festives, ludiques ou encore culturelles.

Pour que cet événement se déroule dans les meilleures conditions possibles, la mairie de Mont-de-Marsan, la régie des fêtes et leurs partenaires appuyés par les services de l'État sont pleinement engagés pour assurer la sécurité de l'ensemble du public concerné : spectateurs et participants.

Les modalités organisationnelles des fêtes de la Madeleine résultent de plusieurs mois de concertation.

Dans le contexte du Plan Vigipirate, encore actuel, l'ensemble des forces locales et nationales qui ont pu être mobilisées participeront au bon déroulement de ce qui doit être un moment festif.

Un travail d'anticipation et d'étroite collaboration a été mené pour que ces fêtes se déroulent en toute sécurité. Par ailleurs, des effectifs seront aussi présents pour assurer les secours et la prévention à l'égard des "hestayres".

Adaptées aux spécificités de l'événement, à la configuration des lieux et aux activités proposées, les mesures de sécurité visent les objectifs principaux suivants :

- mettre en place un périmètre étanche aux véhicules et aux personnes mal intentionnées ;
- assurer la sécurité à l'intérieur du périmètre des fêtes ;
- mener des actions préventives (face aux addictions notamment).

Pour l'ensemble des fêtes estivales dans les Landes, une circulaire a été diffusée auprès de tous les maires du département. Ce document vise à rappeler le cadre réglementaire et les bonnes pratiques pour l'organisation d'événements en sécurité.

Pour les fêtes de la Madeleine, différents arrêtés municipaux et préfectoraux ont été pris :

- circulation et stationnement ;
- interdiction de vente d'artifices ;
- périmètre de sécurité autour des arènes ;
- horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boisson.



1 - Dispositif de sécurité

Des effectifs renforcés pour des fêtes réussies :

De 180 à 260 agents des forces de sécurité seront mobilisés chaque jour, se divisant en :



. Effectifs départementaux et interdépartementaux

- 85 personnels de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) des circonscriptions de Mont-de-Marsan et de Dax ;
- 25 personnels du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- 15 effectifs de la Police aux Frontières (PAF) et de la Douane, dont 1 équipe cynophile. Les effectifs mobilisés ont pour but d'assurer la sécurité de cet événement particulier (les douanes seront essentielles dans des fêtes proches de la frontière espagnole).

TOTAL effectifs départementaux et interdépartementaux : 125

. En renforts de la zone de défense Sud-Ouest

- motards CRS ;
- unités cynophiles ;
- effectifs de la Brigade Anti-Criminalité (BAC) ;
- compagnies départementales d'intervention (CDI) ;
- officiers et agents de Police Judiciaire (OPJ/APJ).

TOTAL renforts zonaux : 30

. En renforts nationaux

- 60 personnels d'une unité de force mobile (UFM) – en fonction des contraintes opérationnelles nationales ;
- SARISE - en fonction des contraintes opérationnelles nationales ;
- 25 effectifs sentinelles à l'extérieur du périmètre des festivités.

TOTAL renforts nationaux : 85 personnels en présence d'une UFM

Des contrats ont également été conclus par la commune avec des entreprises de sécurité privée.



- Poste de commandement opérationnel activé ;
- Périmètre défini par un barrièrage et stricte contrôle des véhicules habilités à circuler au sein du périmètre des fêtes ;
- Vérification quotidienne du dispositif en place afin de l'améliorer si nécessaire, et ne pas se reposer sur ces acquis pour avoir le dispositif le plus clair et efficace possible ;
- Présence systématique des forces de l'ordre pour chaque activité ou événement impliquant une déambulation (cavalcade, etc...) ;
- Contrôles effectués dans les gares de Mont de Marsan et de Bordeaux, ainsi que dans les trains par la Police de l'Air et des Frontières (PAF).



2 - Des groupes mobilisés pour accompagner, prévenir et secourir

SDIS :

- Présence au poste de Secours Principal (PSP) assurée par 3 médecins et 3 infirmiers du SDIS les 21 et 22 juillet ;
- Un renfort de 3 pompiers affecté au Centre de Secours Principal (CSP) de Mont de Marsan ;
- Présence systématique lors des événements impliquant une déambulation et lors du feu d'artifice.

Croix-Rouge et Association départementale de protection civile (ADPC) :

- Prise en compte des personnes qui se présentent à l'espace de repos et au poste de secours.

Caminante :

- Appui de l'association dans l'espace de repos et au poste de secours pour le suivi des addictions



Sécurité routière

- Des contrôles renforcés en sortie d'agglomération par le Groupement de gendarmerie des Landes seront organisés, afin d'éviter des accidents de la route, mais aussi de sanctionner les personnes qui conduiraient sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants. Pour cette raison, des campings et aires de repos sont mis à disposition des participants.

Afin d'assurer la sécurité des déplacements lors des événements festifs estivaux, la préfecture, le conseil départemental et l'Automobile Club des Landes ont reconduit le dispositif « Bus des Ferias », depuis les festivités d'Aire sur l'Adour

- Le « Bus des Ferias » permet des déplacements en transport collectif et d'assurer la sécurité de toutes et tous, notamment les jeunes, en évitant les accidents lors des retours de fête (conduite en état d'ébriété ou de fatigue...).
- Il offre une alternative au transport individuel, accessible et sécurisée. Le faible coût des trajets proposés doit garantir son caractère incitatif et encourager les participants aux ferias à opérer des choix responsables pour leurs déplacements, qui sécuriseront petits et grands, parents et enfants.

Horaires, arrêts et tarifs disponibles : <https://lebusdesferias.fr>.



Des contrôles pour des conditions sanitaires et de travail optimales

Afin de garantir la sécurité sanitaire alimentaire de tous, des contrôles des food-trucks, bodégas et restaurants seront assurés par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des sports et de la protection des populations (DDETSPP).

Des contrôles concernant le respect de la législation du travail et des obligations déclaratives visant l'emploi salarié seront également réalisés.